



FAIRE UN DON

Actualités

n°329
Décembre 2024Groupes
p.08

FALUN GONG

La troupe de Shen Yun poursuivie pour « travaux forcés » ■ États-Unis

■ Shen Yun Performing Arts est poursuivie devant un tribunal de l'État de New York par une ancienne interprète. Elle accuse la compagnie liée au mouvement spirituel Falun Gong d'être une « entreprise de travaux forcés ». Malgré tout, le spectacle sur la Chine avant le communisme reste à l'affiche.

Mouvances
p.15

PSNC

D'anciens fidèles alertent sur les risques de dérives sectaires ■ France

■ En France, les églises évangéliques qui rassemblent environ 745 000 pratiquants répartis dans 2 546 lieux de culte, font face à des critiques croissantes. D'anciens fidèles dénoncent des pratiques de contrôle social, une minimisation des violences sexuelles et un discours oppressif, notamment envers les femmes.



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Thèmes
connexes
p.29

RÉSEAUX SOCIAUX

Le discours de certaines influenceuses interpelle ■**France**

■ Les propos de certaines influenceuses s'apparentent clairement à du prosélytisme. Ce qui surprend une partie de leurs fans. Mais aussi et surtout des organismes de lutte contre les dérives sectaires qui tirent la sonnette d'alarme.

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.03 ■ Phénomène sectaire

Groupes

p.06 ■ AAO

p.07 ■ Eglise 2x2

p.08 ■ Eglise Fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

■ Falun Gong

p.09 ■ Lev Tahor

p.10 ■ Mission de l'Esprit-Saint

■ Scientologie

p.11 ■ Shincheonji

p.12 ■ Temple du Peuple

Mouvances

p.13 ■ Arts Divinatoires

p.14 ■ Druidisme

■ Eglise Catholique

p.15 ■ Eglise évangélique

p.16 ■ Hindouisme

p.18 ■ PSNC

p.27 ■ Théorie du complot

■ Vaudou

Thèmes connexes

p.29 ■ Enseignement

■ Réseaux sociaux

La face immergée de l'iceberg

Chers lecteurs,

Chaque mois, nous vous tenons informés des actualités en matière de dérives sectaires à travers le monde. Des témoignages, des scandales, des affaires judiciaires que nous relayons ne sont que la face visible d'une problématique bien plus vaste. Derrière chaque article, chaque reportage, se cache une réalité bien plus sombre et profonde, qui trop souvent s'évapore.

Depuis plus de 40 ans, l'Unadfi agit sans relâche pour dénoncer, comprendre, et surtout prévenir ces dérives qui continuent de faire des victimes, souvent dans le silence et l'invisibilité. Les situations sectaires ne sont pas exceptionnelles, et elles touchent tous les pans de la société, sans distinction d'âge, de milieu social ou de nationalité.

Le travail de sensibilisation, d'accompagnement et de protection est immense. Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Le combat est de longue haleine, et les forces que nous affrontons sont insidieuses, souvent bien organisées, avec des moyens énormes.

C'est pourquoi nous avons besoin de l'implication et du soutien de chacun d'entre vous. Ensemble, nous pouvons amplifier notre action, faire résonner la voix des victimes, et bâtir une société plus éclairée, mieux protégée face à ces dangers. Chaque geste compte, qu'il s'agisse de relayer l'information, de témoigner, ou de s'engager à nos côtés. Plus que jamais, l'Unadfi continue de mener ce combat, mais ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrons, collectivement, faire bouger les choses. N'hésitez pas à nous contacter.

Phénomène sectaire

Phénomène sectaire

Le gouvernement veut lutter contre l'entrisme religieux à l'école ■ Belgique

■ La ministre de l'Éducation belge a décidé de s'attaquer à l'entrisme religieux et au complotisme dans les écoles. Si elle reconnaît qu'il est « difficile d'objectiver les pressions », elle estime qu'on ne peut plus « nier la situation ».

Un garçon qui se cache les yeux en cours de biologie pour ne pas voir la reproduction d'un corps féminin nu, une adolescente qui refuse d'aller au cours de natation, des élèves qui remettent en question la théorie de l'évolution, un professeur remis en question dans sa légitimité parce que c'est une femme... Valérie Glatigny (MR) a expliqué avoir reçu, ces derniers mois, une série d'alertes qui l'ont inquiétée. Sans parler des enseignants qui disent ne plus aborder certains thèmes comme l'histoire de la Belgique et la décolonisation ou le conflit israélo-palestinien, parce qu'ils subiraient des intimidations.

Sept enseignants sur dix s'autocensurent

A la rentrée, la ministre a mis en place un numéro vert pour qu'ils puissent témoigner de ces pressions. Six appels ont confirmé l'existence de faits inquiétants. Les équipes mobiles d'accompagnement qui se déplacent à la demande des écoles pour œuvrer à la prévention de l'extrémisme

violent et du radicalisme sont également intervenues six fois.

« Ce n'est pas anodin. Enseigner est devenu dangereux. Ces chiffres ne démontrent pas une explosion des faits, mais une récurrence de ceux-ci au cours des dernières années » a souligné Valérie Glatigny qui a envoyé, fin septembre, un questionnaire à 13 000 enseignants les interrogeant sur le respect qu'ils reçoivent ou non dans leurs classes. Une question était consacrée aux intimidations exercées à leur encontre et à l'autocensure qui pourrait en résulter. Sur les 10 000 réponses reçues, sept enseignants sur dix ont reconnu s'être déjà censurés. « Je ne veux pas provoquer de psychose mais on ne peut plus nier cette situation. Des experts nous disent qu'il est possible d'agir. Nous devons briser le silence ».

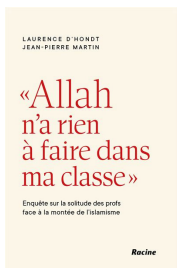
Table ronde, référents et rapports annuels

La ministre a rappelé la norme en vigueur : « le principe de neutralité est inscrit dans la Constitution. L'école n'est pas un lieu où

l'on propage des opinions, où l'on fait du prosélytisme, qu'il soit religieux ou politique ». Elle a précisé « qu'il existe des outils pour que les enseignants puissent signaler en toute confiance les pressions, des équipes d'intervention peuvent être sollicitées et des signalements peuvent être adressés au parquet, à la police locale ou au service d'aide à la jeunesse ».

Elle a aussi reconnu « des lacunes » et annoncé la tenue d'une table ronde avec les autorités, les enseignants et les parents pour mener un travail de sensibilisation. Elle souhaite s'inspirer de ce qu'elle appelle le « modèle français », à savoir « demander à chaque établissement de désigner un référent policier et chaque commissariat un référent scolaire pour, qu'en cas d'urgence, ces deux interlocuteurs puissent rapidement entrer en contact ». Enfin, la ministre entend lancer des rapports annuels sur le respect de la neutralité à l'école ■

(Sources : La DH & La Libre, 12.12.2024)



Allah n'a rien à faire dans ma classe, Éditions Racine, novembre 2024

■ Laurence D'Hondt et Jean-Pierre Martin ont enquêté sur « la solitude des profs face à la montée de l'islamisme ». Dans ce livre qui remue la Belgique, les deux journalistes racontent la multiplication des menaces verbales et physiques, les contestations ouvertes de certains élèves quand les professeurs évoquent des sujets qui leur semblaient être des évidences (égalité des genres, liberté de croyance...), et la pression des parents. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur le témoignage d'une soixantaine d'enseignants. Ils montrent ainsi que l'école devient un champ de bataille et que les profs ne sont pas armés pour faire face. ■

(Source : Le Monde International, 20.12.2024)

Déconstruire les idées reçues sur les sectes pour mieux les combattre ■ France

■ **Le terme secte est souvent galvaudé. En France et en Suisse, il n'a aucune reconnaissance juridique. On parle plutôt de « dérives sectaires ». Derrière ce flou linguistique, des drames humains persistants et la nécessité d'avoir les clés pour comprendre ce phénomène et protéger ses proches.**

Des profils vulnérables, des moments clés... Contrairement aux idées reçues, adhérer à une secte n'est pas réservé aux naïfs. Marie Drilhon, vice-présidente de l'Unadfi, rappelle que « chacun peut être séduit, surtout dans des périodes de fragilité comme un deuil ou des problèmes de santé ».

Une emprise mentale systématique... Les dérives sectaires se caractérisent notamment par la déstabilisation mentale et la menace d'ostracisme. Cela maintient les adeptes sous contrôle et rend la sortie difficile.

Santé et bien-être en ligne de mire... Non, les dérives sectaires ne sont pas systématiquement liées à la religion. De nouveaux gourous, notamment dans les domaines du bien-être et de la santé, ont émergé depuis la pandémie. Ils représentent 25 % des plaintes. Certains vont jusqu'à inciter leurs adeptes à abandonner les traitements médicaux, mettant ainsi leur vie en danger.

Dialogue et patience pour aider un proche... S'opposer frontalement à un proche sous emprise est contre-productif. La Miviludes recommande de

maintenir le dialogue, de ne pas rompre le lien et de s'appuyer sur des professionnels pour une sortie progressive.

L'éducation et la vigilance collective sont essentielles pour contrer ces dangers invisibles mais bien réels. ■

(Source : Magazine Family, 06.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La loi pour mieux lutter contre les dérives sectaires définitivement adoptée* : <https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/legislation/france/la-loi-pour-mieux-lutter-contre-les-derives-sectaires-definitivement-adoptee/>

Regards laïques sur les dérives sectaires, CLPS



■ **Le Cercle laïque pour la prévention du sectarisme, fondé en 2002 en Haute-Saône, vient de publier la synthèse des travaux qu'il a effectués durant les vingt dernières années.**

Gilbert Klein, à la tête du CLPS, ne parle pas d'ouvrage, mais « d'un instantané » qui met en exergue la difficulté à lutter contre « le système pervers qui fait que « les gens sont acteurs de leur propre servitude ». Il souhaite informer et mettre en garde, avec le postulat que « les droits de l'homme sont inaliénables ». Et que les dérives ne sont pas que religieuses. Une grande partie du livre est consacrée à l'enseignement hors contrat, le CLPS considérant que « les mineurs sont des personnes vulnérables et que « parfois on a affaire à des communautés qui sont déjà le signe d'un entre-soi alors que l'enseignement se doit d'être ouvert sur les autres ». ■

Regards laïques sur les dérives sectaires, du Cercle laïque pour la prévention du sectarisme. 200 pages, 6 € (+ frais de port), uniquement sur commande. Contact : regardslaiques@gmail.com.

(Source : L'Est Républicain, 26.12.2024)

AAO

Inka Winter, survivante d'une secte sexuelle ■ Autriche

■ Aujourd'hui réalisatrice, Inka Winter confie son parcours traumatisant au sein de la secte AAO (Organisation d'Analyse Actionnelle), fondée en 1972 par Otto Muehl, un artiste autrichien provocateur. Condamné pour sévices sexuels en 1991, le gourou est décédé en 2013.

Abandonnée par son père, Inka a vécu huit ans au sein de cette communauté où « l'amour libre » était érigé en principe. Elle avait quatre ans quand sa mère l'a déposée dans ce groupe où « les enfants étaient systématiquement séparés de leurs parents biologiques, soumis à des rituels de contrôle quotidiens et exposés à une sexualité omniprésente sous le regard autoritaire de Muehl, un ancien soldat nazi » résume-t-elle avec douleur. Après une longue thérapie, Inka a transformé ce traumatisme en mission. Installée à Los Angeles, elle réalise aujourd'hui du contenu pornographique « éthique et féministe » précise-t-elle, « afin de promouvoir une sexualité respectueuse, basée sur le consentement ». Mais pour elle, il est toujours difficile d'évoquer ce passé.

Inka ne s'en rendait pas compte à l'époque. Pour cette petite fille née en Allemagne, la vie dans cette organisation, couramment appelée communauté Friedrichshof, était au départ semblable à la vie qu'elle imaginait dans une ferme.

Mais elle est devenue déroutante, voire effrayante. « Nous étions placées dans des unités familiales, avec un certain nombre d'enfants et une poignée d'adultes qui s'occupaient de nous », raconte-t-elle. « Sur le plan émotionnel, j'étais seule. Parce que même s'il y avait beaucoup de monde, il n'y avait jamais une seule personne vers qui se tourner quand on ne se sentait pas bien ».

Des parents de substitution

Muehl croyait que la monogamie et les cellules familiales nucléaires étouffaient le développement humain et il a séparé les enfants de leur mère et de leur père. Les enfants avaient donc un parent de substitution qui changeait périodiquement de sorte que les liens affectifs ne pouvaient pas se former.

Quand Inka a sympathisé avec un autre petit garçon, ils ont été punis. « On nous a accusés d'avoir une relation, alors que nous n'avions que cinq ans », se souvient-elle. Et quand elle se rapprochait trop de l'une de ses

mères de substitution, elle était placée dans un autre groupe. Au cours de ses huit années dans la communauté, Inka a ainsi eu au moins cinq mères et pères de substitution.

« Quiconque n'était pas d'accord avec les règles était ridiculisé ou humilié » relate-t-elle. « Otto Muehl était au mieux un personnage autoritaire, dédaigneux et condescendant, au pire cruel et abusif ».

Ce chef autoproclamé croyait que les problèmes de la société étaient causés par une sexualité réprimée. Il interdisait l'homosexualité et les relations affectives ou amoureuses. Des adolescentes étaient forcées d'avoir des relations sexuelles avec lui. Et les enfants étaient exposés aux ébats de leurs mères de substitution. La nudité était « normale » et Inka se souvient qu'on lui demandait de toucher des adultes nus.

Après l'école, il y avait un rituel quotidien au cours duquel les comportements des jeunes étaient contrôlés par Otto Muehl

>>>

>>>

et des supérieurs hiérarchiques. « Chacun portait un numéro, Otto était le numéro un et sa femme le numéro deux... On discutait de nos actions. Si ce que vous faisiez était considéré comme mauvais, vous étiez rétrogradé dans la hiérarchie » explique Inka qui essayait « de tout faire correctement pour ne pas être mise de côté ». Avec du recul, elle dit avoir « subi un lavage de cerveau ».

La secte disloquée en 1991

Dans ses souvenirs, « l'ambiance est devenue de plus en plus dé-

pravée et les victimes de Muehl de plus en plus jeunes ». En 1991, il a été reconnu coupable d'abus sexuels sur mineurs et condamné à sept ans de prison. La communauté s'est alors disloquée. La mère d'Inka est venue la chercher et l'a emmenée dans un pensionnat à Berlin. La jeune femme a déménagé aux États-Unis en 2006 et vit depuis à Los Angeles. Otto Muehl est, lui, décédé en 2013. « J'ai ressenti un grand soulagement... Je ne m'attendais pas à avoir cette réaction, j'ai réalisé

à quel point j'étais en colère » confie-t-elle. Il a fallu des années à Inka pour comprendre ses « problèmes d'attachement », vaincre l'anxiété et laisser aller sa libido sans se dire « c'est dégoûtant ». Si elle veut se tourner vers l'avenir, elle n'en oublie pas moins ce passé au sein de l'AAO. Avec d'autres anciens membres, elle demande réparation. Surtout que les œuvres de Muehl ont été récemment vendues pour des millions de dollars. ■

(Source : Metro, 28.11.2024)



Un membre d'une secte secrète condamné à 120 ans de prison ■ États-Unis

■ **Raymond Zwiefelhofer a été reconnu coupable d'abus sexuels sur mineurs dans plus de trente états.**

Il était PDG d'une entreprise de technologie en Arizona et membre de l'église 2x2 (aussi appelée église sans nom, le Chemin ou La Vérité), selon d'anciens adeptes. A ce titre, il animait des offices religieux à domicile et était donc en contact avec des enfants. Suite à plusieurs plaintes, une enquête a été ouverte. A l'issue d'un an d'investigations, 87 fichiers contenant des photos et vidéos de « pornographie infantile » ont été retrouvés, a

indiqué Catherine Fu, procureure adjointe du comté de Maricopa. Dix victimes ont été identifiées. Raymond Zwiefelhofer a été reconnu coupable d'abus sexuels sur mineurs et de dissimulation de preuves. Il a été condamné à 120 ans de prison.

Le sexagénaire continue de clamer son innocence. De son côté, le FBI a annoncé poursuivre son enquête sur l'église 2x2 et encourage toute personne

pensant avoir été victime à fournir des informations. Selon plusieurs témoignages recueillis, il ne serait pas le seul membre de la communauté à s'être livré à ces actes répréhensibles. ■

(Source : ABC News, 06.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Un ancien pasteur d'une secte secrète admet des abus sexuels sur enfants* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvements/un-ancien-pasteur-dune-secte-secrete-admet-des-abus-sexuels-sur-enfants/>

Église
Fondamentaliste
de Jésus-Christ des
Saints des Derniers
Jours

Un leader polygame condamné à 50 ans de prison ■ États-Unis

■ Samuel Bateman, 47 ans, chef d'une secte polygame issue d'un groupe dissident de l'Église des Saints des Derniers Jours, a été condamné pour abus sexuels à 50 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Arizona.

L'homme revendiquait vingt épouses, dont dix mineures, certaines âgées de moins de dix ans. Et « aucun de ces mariages n'était légal », a précisé la procureure évoquant « un préjudice incommensurable ». Selon l'enquête, Samuel Bateman manipulait ses adeptes, persuadant les enfants de se livrer à des actes sexuels avec lui ou d'autres membres de sa secte. Des images, filmées par une association sous couvert de réaliser un documentaire, projetées lors du procès, ont prouvé ces abus commis sur des mineurs sous son regard, tandis qu'il leur faisait réciter qu'il n'y

avait « rien de mal » dans leurs actions. Ce sont d'ailleurs ces éléments qui ont conduit le FBI à l'interpeller.

D'abord disciple de Warren Jeffs (lui-même condamné pour des abus similaires) et de la FLDS, Samuel Bateman s'était démarqué en adoptant des pratiques encore plus extrêmes à partir de 2010. En 2019, il avait commencé à imposer à ses fidèles féminines le statut « d'épouse », alors que certaines n'étaient encore que des enfants.

Lors du procès, des victimes ont livré des témoignages poignants. Une jeune femme a déclaré : « J'espère que tu

ressentiras la douleur que tu m'as provoquée quand tu pourras en prison ». Une autre, âgée de 17 ans, a évoqué « des années d'exploitation et un cœur brisé en milliards de morceaux qui semblent impossibles à recoller ».

Bien que l'avocat de Bateman ait plaidé pour un suivi psychiatrique, la juge a prononcé la peine maximale. Sept de ses « épouses » ont été reconnues coupables de complicité et seront jugées ultérieurement. ■

(Source : Le Figaro, 10.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La fille de Warren Jeffs raconte son calvaire* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-fille-de-warren-jeffs-raconte-son-calvaire/>

Falun Gong

La troupe de Shen Yun poursuivie pour « travaux forcés » ■ États-Unis

■ Shen Yun Performing Arts est poursuivie devant un tribunal de l'État de New York par une ancienne interprète. Elle accuse la compagnie liée au mouvement spirituel Falun Gong d'être une « entreprise de travaux forcés ». Malgré tout, le spectacle sur la Chine avant le communisme reste à l'affiche.

Répétitions exténuantes, absence de soins, manipulation... En août dernier, une enquête s'appuyant sur des témoignages d'anciens danseurs, avait révélé « des pratiques abusives » de la compagnie. Depuis, des

poursuites ont été engagées devant la Cour fédérale de l'État de New York. L'ex-danseuse Chang Chun-Ko, qui avait 13 ans lorsqu'elle a été recrutée, parle d'un « système de coercition et de contrôle, d'exploitation d'enfants,

de confiscation de passeports et de représailles pour ceux qui enfreignent les règles imposées par la compagnie ».

La vice-présidente du marketing, des ventes et des communications de la Place des Arts, où sept

>>>

>>>

représentations de la compagnie sont programmées en 2025, confirme « être au courant des allégations visant Shen Yun Performing Arts ». Elle juge « la situation préoccupante » et assure « suivre le dossier avec attention ». Mais elle a décidé « de ne pas annuler le spectacle avant que la justice ait tranché ». Sept autres villes canadiennes doivent accueillir la troupe de Shen Yun.

Sur son site Web, Shen Yun Performing Arts dénonce l'enquête du *New York Times* et accuse le journal d'avoir « grossièrement déformé » les pratiques et la culture de l'organisation. La compagnie d'arts de la scène affirme notamment « que 85 % de ses interprètes sont des adultes et que les horaires de travail longs et ardu sont rares ». ■

(Source : Le Devoir, 02.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Shen Yun, un spectacle de danse controversé* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/shen-yun-un-spectacle-de-danse-controverse/>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La face sombre du Falun Gong dévoilée par une enquête d'ABC* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-face-sombre-du-falun-gong-devoilee-par-une-enquete-dabc/>



Lev Tahor

160 enfants extraits de la communauté par les policiers ■ Guatemala

■ **Un raid policier a été diligenté ce 20 décembre dans une propriété de Santa Rosa appartenant à Lev Tahor. 160 enfants ont été retirés de ce groupe ultraorthodoxe soupçonné de violences sexuelles sur mineurs et de maltraitance.**

« L'opération a permis de secourir 160 mineurs qui auraient été victimes d'abus de la part de membres de la secte Lev Tahor », a indiqué le ministre Francisco Jiménez, sur X, après une perquisition dans une propriété située dans la municipalité d'Oratorio, à environ 60 km au sud-ouest de la capitale du Guatemala. Les enfants ont tous été placés sous la protection des autorités. Ce raid fait suite à l'ouverture d'une enquête pour traite d'êtres humains « sous

forme de grossesses forcées, de maltraitance d'enfants et de viol », a ajouté le procureur Dimas Jiménez lors d'une conférence de presse.

Les recherches ont par ailleurs permis de découvrir des ossements. Des ordinateurs et des téléphones ont été saisis. L'enquête se poursuit. L'opération a reçu le soutien du département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS).

Le groupe s'était installé à

Oratorio en 2016. Les autorités estiment qu'il est composé d'une cinquantaine de familles, principalement du Guatemala, des États-Unis et du Canada.

De son côté, le mouvement crie au scandale et parle de persécutions religieuses. ■

(Sources : Courrier International & Ouest-France, 21.12.2024 ; La Presse, 23.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Ouverture d'une enquête pour maltraitance* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/ouverture-dune-enquete-pour-maltraitances/>

À voir

Mission de l'Esprit-Saint

La prison de l'Esprit-Saint, Crave

■ Au Canada, la journaliste Marie-Christine Bergeron a recueilli le témoignage bouleversant et choquant d'anciens membres qui ont réussi à s'échapper de ce mouvement opaque. Ils parlent « d'un lavage de cerveau » et « d'années de vie ruinées ». Ils supplient le gouvernement d'intervenir. ■

Série documentaire en trois épisodes (43 minutes) : <https://www.crave.ca/fr/tv-shows/la-prison-de-lesprit-saint>

(Source : Noovo Info, 26.11.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on de ? Mission de l'Esprit-Saint* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/06/Mission-de-l-Esprit-Saint-Que-sait-on-de.pdf>

Scientologie

Des affiches retirées du réseau de transport ■ Suisse

■ **A la demande de la municipalité, les affiches d'une campagne antidrogue émanant d'une fondation parrainée par l'Église de scientologie ont été retirées du réseau de Transports Lausannois (TL).**

Depuis le 25 novembre, une campagne de publicité diligentée par l'association Dites non à la drogue, oui à la vie (Adnad) était particulièrement visible à Lausanne. Début décembre, l'élue PLR Marlène Bérard a interpellé le Conseil communal à ce sujet. Elle s'est dite étonnée de voir le message « Informez-les avant que les dealers ne le fassent » dans les bus et métros. Car, si en apparence, le contenu semble « être d'utilité publique », pour « protéger nos enfants », cette publicité émane d'une organisation basée aux États-Unis derrière laquelle se cache l'Église de scientologie « qui l'utilise pour pouvoir recruter de nouveaux membres » a-t-elle souligné.

La conseillère Florence Germond lui a répondu que « La municipi-

palité partageait ces préoccupations ». Selon elle, « l'Exécutif a appris l'existence de cette campagne tendancieuse alors qu'elle était déjà en cours. Le collège en a informé l'entreprise qui a immédiatement réagi ». L'affichage a en effet été retiré des écrans publicitaires dans les véhicules. Le réseau de transport, qui a confié la gestion de l'affichage à une société externe, SGA, a expliqué que « les critères d'autorisation d'affichage sont très clairs : cette publicité n'aurait jamais dû être autorisée. Une erreur humaine est à l'origine de ce couac ». Il a précisé que « ce cas de figure est très rare, les contrôles s'effectuant normalement en amont, avant l'octroi de l'autorisation. Sont interdits tout contenu religieux, politique et plus largement pro-

sélyte ». Pour éviter un nouveau malentendu, les TL ont demandé à la SGA d'ajouter un « deuxième contrôle spécifique sur les demandes d'associations à but non lucratif ». Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur avec effet immédiat.

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), observatoire sur les dérives sectaires en Suisse romande, confirme que, selon les informations en sa possession, « l'Église de scientologie soutient l'Adnad en lui fournissant gratuitement des brochures d'information ». Elle ajoute que « l'organisation reste un groupement indépendant à but non lucratif selon ses statuts », mais estime que « ce lien indirect peut toutefois interpellier les autorités publiques tout comme le discours

>>>

>>>

sur la drogue qui prône l'abstinence totale, ce qui n'est plus en vigueur dans les milieux officiels de la prévention ».

Depuis, des observateurs ont noté

que l'Adnad poursuivait son opération de communication d'une autre manière : des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres du Grand-Lausanne... ■

(Source : 24 heures, 12.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Aux JO, les scientologues étaient à la fête* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/aux-jo-les-scientologues-etaient-a-la-fete/>



Une organisation qui tisse sa toile de manière insidieuse

■ France

■ **Le mouvement religieux sud-coréen Shincheonji, répandu en France depuis 2016, est accusé de dérives sectaires et suscite l'inquiétude des autorités. Interrogés par *Le Monde*, d'anciens adeptes confirment des mécanismes d'emprise sectaire.**

Fondée en 1984 par Lee Man-hee, messie autoproclamé aujourd'hui âgé de 93 ans, Shincheonji revendique 400 000 fidèles dans le monde, ce chiffre restant invérifiable. En France, l'organisation qui diffuse une doctrine évangéliste centrée sur l'Apocalypse, compterait au moins 1 100 membres.

Des témoignages révèlent des méthodes d'approche insidieuses. Selon d'anciens adeptes, les recruteurs cibleraient les jeunes dans des lieux publics, comme les métros parisiens. Mis en confiance, ils se verraient proposer des formations bibliques gratuites. Mais ces dites formations « a priori séduisantes tournent à l'obsession » confie une jeune femme qui a ainsi été abordée. « C'était un flot d'enseignements et de doctrines sur la paix et la fin du monde à apprendre par cœur ». Elle parle « d'une machine à laver les cerveaux et à vous ponctionner

de l'argent » et soutient qu'il s'agit « d'un apprentissage qui vous coupe peu à peu de votre entourage pour vous assujettir d'avantages ».

Progressivement, les recrues obtiennent des diplômes et peuvent accéder à la plateforme Telegram alimentée chaque jour par les prêches d'un chef religieux. « C'est seulement à ce moment-là que l'organisation dévoile son vrai nom : Shincheonji », ajoute-t-elle. Il lui aura donc fallu trois ans pour comprendre qu'elle avait été recrutée par un culte d'origine sud-coréenne. Un culte dont le fondateur se prétend immortel et affirme que seuls des élus seront sauvés par « sa vérité ». Un culte que d'anciens adeptes, en Corée (où Lee Man-hee a été condamné pour avoir détourné 3,9 M€ et où il est accusé d'avoir contribué à la propagation du Covid-19), en Allemagne (où le mouvement s'est implanté en 2000), en Australie (où l'organisation a commencé

à faire parler d'elle en 2009) et en France, accusent de dérives sectaires.

Dix-neuf signalements à la Miviludes en 2024

En France, la Miviludes a recensé dix-neuf signalements contre Shincheonji en 2024. Son implantation inquiète sérieusement les autorités et les spécialistes des dérives sectaires. « Depuis quelques mois, des parents commencent à nous contacter car leurs enfants ont rejoint le mouvement », alerte Marie Drilhon, vice-présidente de l'Unadfi. La difficulté, c'est que Shincheonji opère discrètement. Situé à Goussainville (Val-d'Oise), en bordure d'une zone commerciale, son siège ne présente aucun symbole religieux en façade. Pour conquérir de nouveaux fidèles, l'organisation religieuse se servirait, en France, d'une autre structure, Heavenly Culture, World Peace, Restoration of Light (HWPL), enregistrée

>>>

>>>

au Journal officiel en tant qu'association loi du 1^{er} juillet 1901, et dont le but affiché serait de « réaliser la paix mondiale et la cessation des guerres ». Shincheonji assure qu'elle n'a aucun lien avec HWPL. Pourtant, sur leurs sites Internet respectifs, les deux structures renvoient à un seul et même président :

Lee Man-hee. Ce double jeu est longtemps passé sous les radars des autorités. Pour preuve : sur le site gouvernemental *JeVeuxAider.gouv*, qui liste diverses associations où faire du bénévolat, HWPL a été accessible en quelques clics. Contacté, le site affirme avoir « suspendu les missions avec cet organisme le

temps d'effectuer des vérifications complémentaires ». ■

(Source : Le Monde, 14.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Le recrutement dans les campus inquiète les universités* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/le-recrutement-dans-les-campus-inquiete-les-universites/>

Temple du Peuple

Jonestown pourrait devenir un lieu de mémoire ■ Guyana

■ **Empoisonnées et fusillées, plus de 900 personnes ont trouvé la mort à Jonestown en 1978. Au cœur de la jungle de Guyana, le site pourrait devenir un lieu de mémoire.**

Certains parlent de suicide collectif. D'autres de massacre. Une certitude, en Amérique du Sud et au-delà, ce 18 novembre 1978 a marqué les esprits. Les victimes, majoritairement de nationalité américaine, étaient membres de la secte Temple du Peuple, ou People's Temple, dirigée par le pasteur Jim Jones. Certaines sont décédées après avoir ingurgité une boisson mélangée à du cyanure. D'autres ont péri sous des rafales de mitraillettes parce qu'elles refusaient de respecter le « pacte de mort » signé lors de leur adhésion au Temple du peuple.

50 ans après la tragédie, le Guyana projette d'ouvrir le site à des visites touristiques. Située dans la jungle reculée du nord du pays, l'ancienne commune n'est accessible que par bateau, hélicoptère

ou avion. Une fois arrivés au village de Port Kaituma, les visiteurs devront parcourir un sentier de six kilomètres pour atteindre ce qui reste de la colonie agricole, aujourd'hui envahie par la végétation.

« Cette initiative divise la population », concède Jordan Vilchez, survivante de la tragédie. Si elle reconnaît au Guyana le droit de tirer profit du site, elle insiste sur la nécessité de respecter les victimes. Neville Bissember, professeur de droit à l'université du Guyana, dénonce pour sa part « une idée macabre et étrange ».

Malgré ces réserves, le projet bénéficie du soutien de l'Office du tourisme et de l'Association de l'hôtellerie du Guyana. La ministre du Tourisme, Oneidge Walrond,

a indiqué que le gouvernement avait commencé le défrichage du site. Elle souligne que « d'autres pays, comme le Rwanda, ont su transformer des lieux marqués par des tragédies en sites mémoriels ». Ce que confirme Rose Sewcharran, directrice de Wonderlust Adventures : « Cela existe partout dans le monde, comme à Auschwitz ou au musée de l'Holocauste ». ■

(Source : Geo, 10.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Comment se souvenir du massacre de Jonestown ?* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/comment-se-souvenir-du-massacre-de-jonestown/>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Un massacre toujours dans les esprits* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/un-massacre-toujours-dans-les-esprits/>

Arts Divinatoires

Le gourou de Bort-les-Orgues renvoyé devant la cour criminelle ■ France

■ En détention provisoire depuis 2021, celui que l'on surnomme le gourou de Bort-les-Orgues sera bel et bien jugé par la cour criminelle de la Corrèze.

Le septuagénaire conteste les faits. Mais la cour d'appel de Limoges en a décidé autrement. Le ressortissant belge Roger S. sera donc renvoyé devant la cour criminelle de la Corrèze (à une date qui n'a pas encore été communiquée). Il devra répondre des chefs d'accusation de viols sur mineure de 15 ans, agressions sexuelles aggravées et corruption

de mineur à l'encontre de quatre victimes : une adolescente, deux femmes et un homme. Deux de ses anciennes adeptes sont également renvoyées devant la cour criminelle.

Druide, spécialisé dans le chamanisme et l'éveil personnel, écrivain et hypnothérapeute, il aurait imposé des actes humiliants et des pratiques sexuelles sous

contrainte, lors de stages qu'il organisait au sein de « l'École de la connaissance » dont il était le directeur, dans le centre de Bort-les-Orgues. Cette structure a fait l'objet de « sept signalements auprès de la Miviludes » selon le parquet de Tulle.

Interpellé en octobre 2021, il est depuis en détention provisoire. ■

(Source : La Montagne : 14.12.2024)

À voir

Envoyé spécial, France 2, Sorcières, mauvais sorts et bonnes affaires, 33 minutes

■ Longtemps caricaturées et diabolisées, les sorcières connaissent un succès grandissant. Un tiers des Français croiraient en la sorcellerie et aux envoûtements. Et sur les réseaux sociaux, ces sorcières modernes cumulent 62 milliards de vues. Un phénomène qui inquiète les pouvoirs publics. ■

Replay : <https://www.france.tv/france-2/envoye-special/6776623-sorcières-mauvais-sorts-et-bonnes-affaires.html>
(Source : France Télévision, 12.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Un milliard de croyants en la sorcellerie* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/un-milliard-de-croyants-en-la-sorcellerie/>

Druidisme

Élaboration d'une charte éthique ■ France

■ **Les druides ne veulent pas être instrumentalisés par des organisations aux intentions douteuses. Pour ce faire, ils ont édité une charte éthique¹ accessible à tous.**

Clarifier ce qu'est ce que n'est pas un druide, établir les fondements historiques et philosophiques du druidisme et prévenir les dérives : tels sont les objectifs de la charte éthique des druides qui se veut un outil à destination du grand public. Elle a été élaborée par les druides de Bretagne avec la collaboration de treize groupes druidiques de France, mais aussi d'Italie, de Belgique et du Portugal. Ils entendent ainsi dénoncer « des pratiques parfois charlatanesques » et veulent rappeler que leur mouvement veille « à ne pas

être instrumentalisé par des organisations aux intentions douteuses ». Ils insistent sur le fait que « le druidisme n'exploite pas la crédulité des gens en promettant des guérisons miraculeuses ou pouvoirs surnaturels » et que « leurs activités ne sont jamais d'ordre lucratif ». Le document stipule par ailleurs que « le druidisme s'oppose à toute forme de discrimination sexiste et comportement raciste ». Conscients de l'exploitation du druidisme par certains mouvements alternatifs, les rédacteurs de cette charte

tiennent à souligner qu'ils sont vigilants « face aux dérives sectaires » et « tout ce qui va à l'encontre de leurs valeurs profondément altruistes ». Ce document est dit évolutif et pourra être enrichi au fil des générations. ■

(Source : Le Télégramme, 24.11.2024)
A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Ca barde chez les druides* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/ca-barde-chez-les-druides/>

1. Charte éthique des druides consultable sur le site www.chartedruides.eu

Église catholique

Des formations pour encadrer la délivrance et la guérison

■ Bénin

■ **La Conférence épiscopale du Bénin a organisé, les 29 et 30 novembre, le premier Forum national dédié aux responsables catholiques engagés dans les ministères de délivrance et de guérison. Cette initiative vise à répondre à l'augmentation des cas présumés de possessions et d'attaques démoniaques dans le pays.**

Face à un manque de prêtres exorcistes, l'Église a décidé de former des fidèles laïcs capables de répondre à une forte demande. Selon le père Pamphile Fanou, exorciste de Cotonou, « ces deux dernières années ont vu une explosion des cas complexes de sorcellerie, notamment infantile ». Il souligne l'importance d'enseigner aux

laïcs les limites de leur rôle dans les prières de délivrance et les circonstances nécessitant un exorciste, afin d'éviter les dérives. Le forum, qui a rassemblé 220 participants venus de dix diocèses du Bénin et du Togo, a notamment traité des étapes d'une prière de délivrance, conformément aux recommandations du Vatican. « Toute délivrance

devrait commencer et s'achever par une prière », a rappelé le père Donatien Amégée. Mgr François Gnonhossou, évêque de Dassa-Zoumé, a exhorté les participants à ne « jamais être des thaumaturges, des faiseurs de miracles à bon marché ou des marchands d'illusions ». En tant que « missionnaires envoyés et accrédités par l'Église », il les a

>>>

>>>

aussi exhortés à l'obéissance et à l'humilité. « Nous devons être vigilants pour ne pas tomber dans le piège de l'orgueil ». Cette initiative marque un tournant pour structurer ces ministères

dans le respect des règles ecclésiastiques. ■

(Source : La Croix International, 02.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Un quadragénaire meurt par suffocation*

lors d'une séance d'exorcisme : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/un-quadragenaire-meurt-par-suffocation-lors-dune-seance-dexorcisme/>

Église
évangélique

D'anciens fidèles alertent sur les risques de dérives sectaires ■ France

■ **En France, les églises évangéliques qui rassemblent environ 745 000 pratiquants répartis dans 2 546 lieux de culte, font face à des critiques croissantes. D'anciens fidèles dénoncent des pratiques de contrôle social, une minimisation des violences sexuelles et un discours oppressif, notamment envers les femmes.**

Hugo Albandea, ancien pasteur, relate les pressions exercées sur les jeunes : « Les pasteurs scrutaient notre vie sexuelle et affective », explique-t-il. Heliena, une autre ex-fidèle, dénonce la banalisation du viol conjugal dans des réunions entre femmes : « Les pasteurs nous disaient que nous devons obéissance à notre mari ». Ces récits sont corroborés par Laurie, qui parle d'une « dépersonnalisation ». Elle dit « ne pas avoir vécu ce qu'on me promettait ». Ces témoignages, recueillis via le compte Instagram *#BalanceTonPasteur*, pointent des mécanismes d'emprise psychologique et sociale.

La Miviludes reconnaît une montée en puissance des signalements. En 2021, sur 4 020 saisines, 293 concernaient les mouvements chrétiens, dont 153 visaient la mouvance évangélique. Des pratiques comme « l'exigence de dons importants » ou des « discours

sexualisés » ont été signalées. Le rapport précise néanmoins que la plupart des églises concernées ne sont pas rattachées aux grandes fédérations que sont le CNEF et la Fédération Protestante de France. Maïstrois ans plus tard, la vigilance demeure. « Le développement des églises évangéliques est une préoccupation nationale, expliquait Donatien le Vaillant, responsable de la Miviludes, lors d'une prise de parole en octobre dernier. « L'essor de dérives en leur sein est régulièrement porté à notre connaissance », a-t-il ajouté. Une hausse globale que confirme le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), qui ne transmet cependant pas de chiffres.

Le CNEF reconnaît « qu'il faut rester vigilant »

Certaines églises, comme Impact Centre Chrétien (ICC), sont particulièrement visées. Judith,

ex-membre, décrit « des pressions financières intenses » et dénonce « l'inconséquence de la hiérarchie face à ses accusations ». Elle raconte que sa tutrice lui aurait dit « que Dieu fera justice ». Mais personne ne l'a accompagnée ou lui a conseillé de porter plainte. Contacté, le pasteur Yvan Castanou a, dans un premier temps, minimisé les faits. Puis il a fait preuve d'empathie et a présenté des excuses.

Face à ces dérives, le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) reconnaît la nécessité de rester attentif. Romain Choynet, son porte-parole, souligne qu'il faut continuer la sensibilisation et la prévention, « d'autant que la marge de manœuvre des fédérations est faible puisqu'elles n'occupent pas un rôle formel d'autorité ». Le CNEF a néanmoins lancé la plateforme Stop Abus, service d'écoute à destination des personnes victimes ou

>>>

>>>

témoins de violences sexuelles et sexistes au sein de l'Église et il s'autorise à interpeller ses membres s'il a connaissance d'un fait de dérive en leur sein. « Notre doctrine contient des pierres d'achoppement qui peuvent mener à des dérives sectaires », estime avec lucidité Romain Choynet. « La frontière entre un

pasteur qui structure la vie de ses fidèles et un pasteur qui les manipule est fine. Voilà pourquoi il faut aussi remettre en question ce que dit son pasteur ». ■

Podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-zoom-de-france-inter/le-zoom-de-france-inter-du-jeudi-05-decembre-2024-4494610>

(Sources : Mediapart & Radio France, 05.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : L'église MLK attire plus de 4000 fidèles chaque week-end : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/leglise-mlk-attire-plus-de-4000-fideles-chaque-week-end/>

Dissolution de l'église My Gospel Church ■ France

■ **Matthieu Koumarianos, pasteur de My Gospel Church Paris, a été destitué de ses fonctions le 6 décembre pour « faute morale grave », selon un courrier interne du CNEF révélé par le journal Réforme. Les membres de l'église ont tous démissionné dans la foulée pour marquer leur distance avec ses agissements. Elle a donc été dissoute le 15 décembre.**

Matthieu Koumarianos, pasteur de l'église My Gospel Church Paris, est accusé d'abus de faiblesse, de manipulations et d'abus sexuels. Les faits se seraient déroulés au cours des dix dernières années. Plusieurs plaintes ont été déposées et des signalements ont été effectués auprès de la Miviludes. Fin novembre, Stop Abus (qui accompagne les victimes et les dirige vers les services qualifiés pour une prise en charge) évoquait une cinquantaine de victimes.

Suite à ces révélations, le CNEF

a exprimé sa solidarité envers les victimes et réaffirmé son engagement contre les abus dans les églises protestantes évangéliques. Il invite « toute victime à se signaler auprès des autorités ou de Stop Abus pour entamer un processus de restauration ». Devant l'ampleur de la situation et les risques de dérives, le CNEF a également saisi la Miviludes.

Le 6 décembre, le pasteur a été démis de ses fonctions pour « faute morale grave » avec effet immédiat et « interdiction d'intervenir dans

les églises de Perspectives¹ de quelques manières » précise le courrier. Dimanche 15 décembre, les membres de My Gospel Church ont démissionné pour « se désolidariser des agissements allégués à Matthieu Koumarianos ». L'église a donc été dissoute « jusqu'à ce que la lumière soit faite ». ■

(Source : Réforme, 18.12.2024)

1. Perspectives est née de la fusion de France-Mission et de Vision-France, deux unions d'églises évangéliques.

Hindouisme

Le juteux empire d'Amma ■ Inde

■ **Sudhamani Idamannel, la sainte des câlins plus connue sous le nom de Amma, s'est construit au fil des ans un véritable empire. Mais à quel prix... Elle est accusée d'abus physiques, de relations sexuelles avec des disciples et de fraude financière.**

>>>

>>>

Jacques Albohair, traducteur de Amma pendant treize ans (il a occupé des postes importants au sein de Médecins sans frontières et du Comité international de la Croix-Rouge), affirme, dans un nouveau livre, que Amma l'a abusé sexuellement à plusieurs reprises. Gail Tredwell, l'assistante personnelle d'Amma durant vingt ans, a publié elle aussi un livre dans lequel elle affirme avoir été frappée, agressée verbalement et violée par le chef de l'organisation d'Amma. Brigitte Chemla, qui travaillait en cuisine, dit, pour sa part, avoir été enfermée de force dans une pièce pendant deux semaines à l'ashram lorsqu' Amma a découvert qu'elle voulait partir.

Un business très lucratif

Tout a commencé en 1975, dans un petit village de pêcheurs du Kerala, en Inde. Une jeune femme de 21 ans, Sudhamani Idamannel, s'est dite submergée par une « félicité divine » et capable de « réaliser des miracles ». Autoproclamée « réincarnation de Krishna », elle a depuis ouvert un ashram, serré dans ses bras des millions de personnes dans le monde et rencontré des dirigeants tels que le pape. Vénérée comme une sainte, elle prétend guérir les cancers et pouvoir sortir les gens du coma. Elle a ainsi bâti un empire juteux. Amma vend des bracelets « bénis par son énergie sacrée » pour 300 dollars, des poupées d'elle-même pour 200 dollars et toute une gamme

de soins de peau. Mais surtout, elle organise des collectes de fonds à l'échelle internationale, qui lui rapportent des dizaines de millions de dollars par an. Ce qui lui a permis de faire fructifier un vaste empire technologique, médical et entrepreneurial. Elle a construit un hôpital à but lucratif, de nombreuses sociétés de biotechnologie, une faculté de médecine, des centres de recherche, des académies virtuelles, des sociétés de cybersécurité, une chaîne de télévision et elle détient même des centaines de brevets. Le problème, c'est que Amma a bâti son empire sous couvert d'une organisation caritative, mais les registres montrent que l'argent n'est pas dépensé comme les donateurs pourraient le penser : sur 100 dollars reçus, seuls quatre sont destinés à des programmes sur le terrain. Le reste est déposé sur ses comptes bancaires personnels. Et contrairement à d'autres ONG, Amma refuse de publier un rapport annuel indiquant ses revenus et ses dépenses. Pendant ce temps, les résidents et le personnel de l'ashram ont du mal à survivre. « Les profits accumulés sont réalisés grâce à une main d'œuvre bénévole de plusieurs centaines de travailleurs », écrit le journaliste français Jean-Baptiste Malet.

Des plaintes en cascade

L'histoire de l'origine d'Amma est entourée de mythes et de

folie. Dans ses biographies, on découvre qu'elle était une « enfant divine qui chantait des hymnes à Krishna dès l'âge de deux ans ». Elle était « rejetée par sa famille à cause de sa couleur de peau », elle n'a été scolarisée que quatre ans, « devait se lever à 3 h du matin et travailler jusqu'à 23 heures pour nettoyer la maison et le jardin », elle était « battue par ses parents ainsi que par sa tante et sa grand-mère chez qui elle était envoyée comme servante », elle « passait de longues périodes sans manger et pouvait consommer des feuilles de thé, de la bouse de vache, des morceaux de verre ou des excréments humains »... Elle « communiait avec des animaux » et « creusait de grands trous pour se cacher du monde »...

Certains membres de son personnel l'accusent d'avoir reproduit ces abus. Ils parlent d'une femme « extrêmement colérique qui distribue des coups de pied et des gifles ». En 2012, *Rolling Stone* a publié un article sur Amma incluant déjà des allégations d'abus. Albohair dit en avoir été témoin et lui-même victime. D'anciens adeptes parlent aussi de mensonges : « Quand elle agissait avec cruauté, elle disait que c'était pour détruire vos péchés. Si elle faisait une prédiction qui se révélait fausse, elle arguait que c'était pour tester votre foi ». La goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour Brigitte Chemla a été lorsque Amma a ordonné à tout le

>>>

>>>

monde de brûler les documents financiers parce qu'elle avait eu vent d'une éventuelle inspection. Chemla s'est insurgée. De ce jour, elle dit avoir été considérée comme une traître et avoir été surveillée en permanence. Elle a fini par échapper à leur vigilance et s'est enfuie, sans un sou en poche.

Créatrice de sa propre mythologie

Ses détracteurs sont unanimes « Amma ne fait pas de miracles, elle est la créatrice de sa propre mythologie ». Elle publie d'innombrables déclarations qui la présentent comme une déesse. Sa stratégie est de favoriser la dépendance envers elle-même. Elle travaille avec diligence pour créer une dévotion spirituelle infantilisée. À de nombreuses occasions, elle a dit à ses disciples : « Je suis votre mère maintenant ». Il existe même un DVD produit par Amma intitulé

« Je suis le bébé d'Amma » conçu pour les enfants et les adultes. Pour elle : « Le serviteur n'a pas d'opinion personnelle, seulement une obéissance totale à tout ce que dit le maître ». Tredwell a par ailleurs déclaré qu'Amma « encourageait la séparation d'avec les proches parce qu'avoir un attachement émotionnel à la famille était considéré comme un défaut spirituel »... Albohair affirme qu'Amma a délibérément exagéré son rôle de gourou, craignant de perdre des adeptes au profit d'autres gourous plus théâtraux. Elle lui aurait parlé de « ses dernières découvertes sur la naïveté des occidentaux et comment en tirer parti ». À plusieurs reprises, « Amma a clairement dit qu'elle n'était pas là pour les personnes sophistiquées, éduquées, sensibles, sages ou vertueuses, mais pour les masses nécessiteuses », écrit-il.

Des politiques à sa botte

Devenue l'une des plus grandes vulgarisatrices de l'hindouisme à l'ère moderne, Amma joue aussi un rôle politique. Elle s'inscrit dans la lignée des nationalistes de droite du RSS [organisation nationaliste hindoue]. De nombreux ministres d'État de l'Hindutva sont des dévots d'Amma, dont l'ancien Premier ministre Atal Behari Vajpayee. Certains n'hésitent pas à parler de mafia. « L'organisation utilise les services de pirates informatiques et ceux qui la critiquent sont régulièrement menacés. Dans un geste sans précédent, la police du Kerala a déposé plainte contre un ancien membre du mutt Amritanandamayi et cinq organisations de presse pour avoir publié des articles peu élogieux sur elle ». Sans parler de nombreux décès mystérieux à l'ashram d'Amma qui n'ont jamais fait l'objet d'une enquête. ■

(Source : The Guru, 18.11.2024)

PSNC

Un conférencier controversé attaque une chroniqueuse pour diffamation ■ Canada

■ Guillaume Dulude a déposé une plainte en diffamation contre la chroniqueuse Nathalie Plaat. Il l'accuse de le présenter comme un « charlatan ». Cette action fait suite à un article publié en mars, critiquant la montée des coachs de vie et les méthodes « pseudo-scientifiques » de Dulude, qualifié de « conquérant du vide ».

Psychologue de formation mais non membre de l'Ordre des psychologues, Guillaume Dulude est connu pour ses conférences et son émission *Tribal*. Il revendique des méthodes uniques de

communication, pourtant contestées par des experts qui les jugent peu crédibles scientifiquement. Dans un épisode controversé, il a filmé des ouvriers à leur insu pour analyser

leur personnalité.

Se plaignant d'une baisse des ventes de ses programmes et d'annulations en série, depuis la publication du reportage de Nathalie Plaat sur la

>>>

>>>

marchandisation du bien-être qui montrait qu'il séduisait par sa vulgarisation mais qu'il manquait de rigueur scientifique, Guillaume Dulude réclame 62 340

dollars de dédommagements. Il dénonce « une prise de positions qui a nui à sa réputation ». La chroniqueuse invoque pour sa part la liberté d'expression et

son avocate rappelle que « ses critiques s'inscrivent dans un débat d'intérêt public ». ■

(Source : Le Journal de Montréal, 03.12.2024)

L'ostéopathie pour nourrissons inquiète l'Académie de Médecine ■ France

■ **Le recours à l'ostéopathie devient un rituel chez les jeunes parents, avec des motifs de consultation variés : difficultés d'allaitement, pleurs, troubles digestifs, problèmes posturaux, maux de ventre... L'Académie de médecine tire la sonnette d'alarme.**

Le 3 décembre, l'Académie de médecine a publié un communiqué pour alerter sur les risques liés à l'ostéopathie pour bébés. L'instance pointe particulièrement deux courants d'ostéopathie : l'ostéopathie viscérale et l'ostéopathie crânienne. Elle s'inquiète de la promotion de cette PSNC au sein des maternités, alors que les séances peuvent être onéreuses et ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale. Selon l'Académie, « les arguments employés, destinés à justifier ces pratiques, reposent sur des affirmations non ou trop peu étayées par des études conformes aux normes en vigueur et par des évaluations objectives et scientifiques de leur efficacité et leur sécurité ». L'Académie appelle donc à un meilleur encadrement de la formation et une plus grande surveillance des

effets indésirables.

Le lendemain, le 4 décembre, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes a également publié un communiqué visant à dénoncer la promotion de l'ostéopathie pour les nouveau-nés : « Depuis plusieurs années, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes dénonce les orientations, parfois systématiques, de nouveau-nés dans les établissements de santé vers des séances d'ostéopathie, alors même que ces pratiques n'ont jamais fait l'objet de preuves d'efficacité validées par la science ». Le CNOMK souligne également l'illégalité de certaines pratiques : la réglementation « impose aux ostéopathes de ne manipuler le crâne et le rachis des enfants de moins de six mois que si un diagnostic établi par un médecin atteste l'absence de contre-indica-

tion médicale à l'ostéopathie », ce qui n'est pas toujours appliqué.

Selon certains soignants et chercheurs, l'ostéopathie pour nourrissons serait au mieux inefficace, au pire dangereuse : elle pourrait retarder la prise en charge d'une pathologie. Le Dr Jean-Michel Pedespan, ancien neuropédiatre au CHU de Bordeaux, explique ainsi : « Nous avons vu arriver des nouveau-nés souffrant de torticolis, de paralysie cérébrale ou d'hypotonie à des stades trop tardifs. Ils avaient été pris en charge par des ostéopathes qui n'étaient pas en capacité de diagnostiquer ou de traiter ces pathologies ». ■

(Sources : Sud-Ouest, 04.12.2024, Le Figaro, 04.12.2024)

Focus sur l'exercice illégal de la pharmacie ■ France

■ Lors de la 36^e Journée de l'Ordre national des pharmaciens, organisée le 25 novembre dernier, Véronique Perrin, membre de l'Ordre, a fait le point sur l'exercice illégal de la pharmacie et de la biologie.

>>>

>>>

Dans le domaine de la pharmacie ou de la biologie, trois types d'affaires sont souvent recensées : les cas liés au trafic de drogue, de la simple vente ambulante au crime international ; les cas liés aux évolutions de notre société sur les thèmes de la performance ou de l'esthétique ; les cas liés aux pratiques thérapeutiques déviantes.

Quelques affaires notables ont été recensées ces derniers mois :

- Un trafic de faux viagra, 50 fois plus concentré en principe actif que le médicament original, a été démantelé.

- Un faux médecin, qui travaillait dans le service d'oncologie d'une clinique parisienne, traitait les patients avec des plantes médicinales et délivrait des produits, dont certains étaient des médicaments.

- Un naturopathe proposait des

analyses de sang et délivrait de faux médicaments pour traiter la maladie de Lyme.

Dans ce contexte, l'Ordre national des pharmaciens et la Miviludes ont récemment signé un partenariat pour lutter contre les dérives dans le milieu de la pharmacie. ■

(Source : [Le moniteur des pharmacies](#), 28.11.2024)

Gare aux dérives du coaching ■ France

■ Cette pratique non encadrée peut présenter d'importants risques, en particulier dans le milieu de la santé.

Si l'activité de coach est née dans le milieu du sport, elle s'est étendue au monde de l'entreprise dans les années 80 et concerne aujourd'hui tous les secteurs : travail, bien-être, vie privée, santé, éducation, spiritualité... Cette pratique, qui a désormais envahi les réseaux sociaux, n'est toutefois pas encadrée, et le titre de coach n'est pas protégé.

Certains professionnels du milieu souhaitent donc améliorer l'encadrement de cette activité, notamment pour limiter le risque de dérives qui ternissent l'image de la profession. Plusieurs écoles proposent donc des formations de plusieurs mois, dont les enseignements sont certifiés par l'ICF, la Fédération Internationale de Coaching, et dont le cursus est sanctionné par des épreuves de validation. Pour Max Meulemans,

directeur d'une de ces écoles, la situation est claire : « Un coach n'est pas un thérapeute, un coach n'est pas un psychologue. Notre promesse se concentre sur le développement de compétences dans le contexte professionnel, surtout. ». Selon lui, le principal problème est que n'importe qui peut se présenter comme « coach » ; il est donc favorable à l'adoption d'un cadre légal.

En effet, certains organismes proposent une formation courte : la RTBF s'est notamment penchée sur un centre proposant d'obtenir un diplôme de coach-kinésologue scolaire en une journée, ce qui permet ensuite d'intervenir dans les écoles. « Un bon business » selon une stagiaire interrogée, qui estime que « de plus en plus d'établissements veulent lutter contre le harcèlement et ils ont

souvent du mal à trouver des professionnels ». Un engagement intéressé : « Pour moi, intervenir dans les écoles, c'est aussi une manière de faire connaître mon activité privée auprès des enseignants et des parents »

La RTBF a également découvert que, moyennant 89 euros, il était possible de devenir coach de vie en une vingtaine de minutes. Cette formation, certifiée par l'organisme international de médecine holistique, est constituée d'un fichier de 185 pages de conseils pour apprendre à des clients à réussir dans la vie, et se valide en réussissant un QCM de 20 questions, avec autant de tentatives possibles que souhaité.

Le coaching infiltre même le milieu du soin : au salon des métiers du bien-être de Liège, une grande partie des exposants se

>>>

>>>

présentent comme coachs. Selon l'organisatrice de l'évènement, Laetitia Boda, « C'est très recherché parce qu'aujourd'hui, les personnes ne savent plus faire leur chemin de vie seules,

confrontées au burn-out ou toute autre difficulté ».

Toutefois, le coaching pourrait être une entrée vers les dérives sectaires : les coachings déviants se caractérisent ainsi par

l'emprise, la manipulation, les fausses promesses, et un coût exorbitant ■

(Sources : RTBF, 26.11.2024, L'ADN, 29.11.2024)

Plusieurs pseudo-thérapeutes face aux tribunaux ■ France

■ Ces dernières semaines, plusieurs praticiens de PSNC ont été confrontés à la justice.

Début décembre, Gilbert Gréaux a ainsi été jugé devant la cour d'assises de l'Hérault. Cet homme d'affaires, se revendiquant magnétiseur, prétendait pouvoir « harmoniser les chakras » par imposition des mains, sans toucher les corps. Il fait toutefois face à 3 accusations de viol et 14 d'agressions sexuelles, portées par 17 femmes. Toutes les victimes ont décrit un scénario similaire : elles venaient passer un séjour au sein du château de Gréaux, qui offrait un service de chambres d'hôtes et des dégustations de vins. En fin de repas, l'hôte proposait des séances d'hypnose et de massages, avant d'abuser les victimes dans sa chambre : ces dernières rapportent des pénétrations digitales et diverses agressions sexuelles. L'accusé s'étant enfui en Floride en 2015, il avait été jugé par défaut en février 2022 et condamné à 13 ans de réclusion criminelle. Grâce à l'aboutissement d'un mandat d'arrêt international, il a finalement pu être extradé, jugé et condamné à une peine, allégée, de 11 ans.

Une naturopathe a également

été condamnée par le tribunal correctionnel de Paris à une amende de 20 000 euros avec sursis et l'interdiction d'exercer une activité médicale pendant 5 ans. Cette praticienne se faisait appeler docteur et se présentait sur Internet comme un « médecin ayant à son actif plus de 40 ans d'expérience médicale à la fois en médecine conventionnelle et médecine complémentaire ». Elle aurait suivi 29 patients traités pour leur cancer dans une clinique parisienne, dont la direction avait fait confiance au diplôme présenté. Se prétendant « spécialiste en traitements des cancers », elle réalisait dans l'établissement des consultations en oncologie, à l'issue desquelles elle prescrivait des traitements thérapeutiques de sa composition, sous la marque « Galen », à base d'alcool, de sucre et de quelques plantes inscrites à la pharmacopée (eucalyptus, romarin, laurier, ...). La naturopathe aurait ainsi réalisé 8 000 euros de revenus sur une année. Elle a été condamnée pour exercice illégal de la pharmacie,

car les flacons étaient présentés comme des remèdes pour traiter le cancer, pour exercice illégal de la médecine, et pour usurpation du titre de médecin.

A Albi, c'est le procès d'un magnétiseur accusé de viol et d'agression sexuelle par 6 patientes qui débute actuellement. Les victimes l'avaient consulté pour des maux bénins, comme des verrues ou des douleurs musculaires. Elles auraient été plongées dans l'obscurité et auraient subi des attouchements. Une première patiente, qui s'était confiée sur divers problèmes de santé et financiers, s'était fait agresser pendant une séance de relaxation. Son signalement a déclenché les plaintes de cinq autres victimes.

A Saintes, un ancien viticulteur se prétendant également « guérisseur » est convoqué pour exercice illégal de la profession de médecin, travail dissimulé, et blanchiment : il risque jusqu'à 5 ans de prison et 375.000 euros d'amendes. Son train de vie fastueux et les activités proposées dans une immense villa ont

>>>

>>>

éveillé les soupçons de la police et de la justice. Le praticien, fervent catholique, prétendait guérir par apposition des mains, en récitant des prières et en utilisant le « souffle de la Sainte-Vierge ». Il aurait constitué sa clientèle depuis une trentaine d'années, offrant de traiter des maux divers : zonas, herpès, eczéma, brûlures... S'il se défend en prétendant avoir proposé des soins à prix libres, allant d'une dizaine d'euros à des légumes offerts, ses comptes témoignent de l'encaissement de chèques pour un montant culminant parfois à 40 000 euros par mois, et ce, en l'absence d'importantes dépenses de vie courante. Aucune de ces rentrées d'argent n'a été déclarée – alors que les sommes redevables atteignent

952 000 euros pour les 6 dernières années, les années précédentes étant soumises à prescription. Lors d'une perquisition effectuée sur son domaine, les autorités ont notamment découvert 11 000 euros, des véhicules de luxe, et 3.7 kilos d'or enterrés dans un immense parc arboré.

Enfin, malgré les condamnations, certaines victimes ne sont pas encore indemnisées. C'est par exemple le cas pour ce marabout, condamné en 2020 à rembourser les 86 167 € soutirés à une femme handicapée, laquelle n'a toutefois encore rien reçu. La victime, qui souffrait de douleurs dorsales depuis 33 ans, avait fait appel à un marabout guérisseur en 2016. Ce dernier aurait demandé d'importantes sommes

pour effectuer des rituels de guérison : de 400 € au début de son suivi jusqu'à 45.000€. Au total, ce seront plus de 86 000 € qui auront été versés par la victime en un an. Poursuivi pour abus de faiblesse devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, le marabout a été condamné à rembourser la somme perçue, assortie de 3 000 € de préjudice moral, et à verser 15 000 € à l'Urssaf de Valenciennes. Toutefois, plus de quatre ans plus tard, la victime n'a toujours pas reçu le moindre centime. ■

(Sources : Tous Pharmaciens La Revue, 27.11.2024, Le Parisien, 28.11.2024, Ouest-France, 02.12.2024, Midi-Libre, 02.12.2024, L'Insolite au Quotidien, 04.12.2024)

Un référentiel des interventions non médicamenteuses (INM) validées par la science ■ France

■ La Non-Pharmacological Intervention Society (NPIS) propose un référentiel des INM dont l'efficacité a été attestée.

L'objectif de cet outil est de pouvoir facilement distinguer les INM efficaces, pouvant être proposées en complément d'un traitement conventionnel classique, et d'éviter les dérives. Ce référentiel a été mis au point dans un contexte de multiplication des abus, comme l'explique Grégory Ninot, président de la NPIS : « Beaucoup de gens font des amalgames en disant que tout 'fait du bien', alors qu'il y a beaucoup d'abus et d'emprises ».

L'outil recense donc plusieurs

protocoles de soin n'impliquant ni médicaments, ni chirurgies, mais pour lesquels existent des « données attestant d'une efficacité et d'une sûreté », selon le chercheur. Par exemple, la thérapie cognitivo-comportementale ou TCC pourrait être proposée aux personnes souffrant d'insomnies après l'annonce d'un cancer.

Si l'outil n'inclut pour le moment qu'une dizaine d'INM validées, il a vocation à s'étoffer à mesure des avancées scientifiques : selon Ninot, « l'ambition est que cette

bibliothèque couvre tous les problèmes de santé selon un processus d'expertise rigoureux en accord avec les recommandations générales de santé publique et les recommandations internationales des sociétés savantes en santé ».

Le référentiel permet de découvrir facilement les pratiques validées, et donc de les distinguer des PSNC dont l'efficacité n'est pas démontrée. Grégory Ninot explique ainsi que la NPIS a identifié 230 métiers hors du Code de santé publique : sophrologue, guérisseur, coupeur

>>>

>>>

de feu... « Plus globalement, les soins de support, cela devient le fait d'aller à la messe, de faire des jeux de société avec des amis, d'avoir un soin esthétique du vi-

sage, etc. Tout devient soin ! On perd totalement notre latin dans notre façon de voir les choses», déplore le chercheur. ■

(Sources : BFMTV, 12.12.2024, Le Parisien, 12.12.2024, Doctissimo, 13.12.2024, Santé Magazine, 13.12.2024)

L'ostéopathie interne, entre promesses illusoires et gestes illégaux ■ France

■ Malgré la popularité de l'ostéopathie, de nombreuses dérives sont à signaler, en particulier pour l'ostéopathie interne.

Problèmes de cervicales, entorse récalcitrante, douleurs au dos... Afin de soulager de nombreux maux, certains ostéopathes proposent de faire appel à l'ostéopathie interne, qui consiste à insérer leurs mains dans le vagin ou le rectum de leurs clients, afin d'améliorer l'accès et les possibilités de manipulation de leurs os et de leurs organes. Il s'agit pourtant d'une pratique interdite, dont l'intérêt n'a jamais pu être démontré, et qui ne repose sur aucune base scientifique. Fait alarmant, dans l'immense majorité des cas, ces gestes visent à traiter des problématiques féminines.

L'Express a mené une enquête sur cette PSNC florissante, rarement référencée sur les plateformes médicales comme Doctolib. Il est toutefois très facile d'avoir accès aux praticiens d'ostéopathie interne à partir d'un moteur de recherche ou des réseaux sociaux, où ils sont nombreux à faire la promotion de leur activité. Les prétentions sont nombreuses : « soulager les douleurs du bassin », « restituer la mobilité [...] de l'appareil génital »,

« aider à résoudre des problèmes d'infertilité ou de grossesse ».

Certains thérapeutes prétendent même pouvoir traiter des pathologies complexes, encore peu comprises et mal traitées par la médecine, comme l'endométriose ou le syndrome des ovaires polykystiques. Des promesses qui peuvent s'avérer attrayantes pour des patientes en errance et en souffrance. Ces dernières ont rarement connaissance du caractère problématique de certains gestes des praticiens, et en cas de suspicion, n'osent pas forcément se confronter à l'autorité du thérapeute. Les plaintes sont donc rares, et concernent principalement des accusations d'acte à caractère sexuel. Or, les procédures s'avèrent généralement complexes, car un viol est plus difficile à prouver auprès de la justice qu'une dérive thérapeutique.

De plus, les patientes se voient parfois recommander l'ostéopathie intrapelvienne par des professionnels de santé : médecins et sage-femmes font parfois eux-mêmes la promotion

de cette pratique, en particulier quand la patiente souffre d'une pathologie chronique. De façon similaire, certaines associations de malades promeuvent l'ostéopathie intrapelvienne : sur le site de Fibrome Info France, on pouvait récemment encore lire que cette pratique « traite les causes » et favorise « l'autoguérison » du cancer de l'utérus.

Depuis 2007, date de la réglementation de l'ostéopathie par décret, ces manipulations internes sont interdites. Pourtant, en l'absence de contrôle et face à la normalisation de ces gestes, cette pratique perdure. Elle est d'ailleurs encore promue dans plusieurs écoles d'ostéopathie française, comme en témoignent des étudiants interrogés par *l'Express* qui expliquent avoir été incités à contourner la loi.

Par ailleurs, certains ostéopathes, titulaires d'un diplôme médical ou paramédical, bénéficient d'un flou juridique : en effet, ces gestes ne sont pas formellement interdits pour certains professionnels de santé, comme les médecins, sage-femmes ou kinésithérapeutes.

>>>

>>>

Pour pouvoir réprimander l'auteur de manipulations internes, il faut démontrer que ces dernières ne respectent pas les protocoles ou s'opposent aux données acquises de la science – une démarche complexe. Certains ostéopathes profitent donc de ce cadre : « Au pire, l'Ordre me radiera, et je serai tranquille », s'aventure un praticien interrogé par *l'Express*. En effet, en cas de radiation de leur Ordre, ces thérapeutes perdent leur casquette de professionnels de santé mais conservent celle d'ostéopathe : cette activité n'étant pas encadrée, notamment en termes de déontologie

professionnelle, les poursuites ne peuvent être engagées qu'à travers un tribunal judiciaire. L'ostéopathie intrapelvienne concerne 15% des affaires traitées par l'Ordre des kinésithérapeutes, alors que les kinés-ostéopathes ne représentent que 3% effectifs. Les sanctions sont rarement appliquées : selon l'ordre, il n'y en aurait eu qu'une dizaine en treize ans.

Au-delà du manque de fondement scientifique de l'ostéopathie intrapelvienne, certains thérapeutes font appel à des théories ésotériques pour appuyer leur pratique, comme

Véronique de la Cochetière. Cette ostéopathe et sage-femme, intervenant souvent à l'antenne de *Sud Radio*, prétend « contacter l'histoire de ses patientes » au moyen de touchers vaginaux. Elle estime ainsi que : « Dans les tissus du périnée vaginal, vous avez votre psychogénéalogie, vous, ce que vous êtes, vos créateurs, vos parents, vos grands-parents. Et dans le rectum, il y a tous les refoulements ». Des propos culpabilisant et dangereux, signe des dérives pouvant être associées à l'ostéopathie intrapelvienne. ■

(Source : *L'Express*, 08.12.2024)

Quelles limites pour les doulas ? ■ France

■ **Le recours au doula, bien qu'encore marginal, monte en popularité. Une enquête menée par BFMTV révèle les dérives de certaines praticiennes.**

Lors de leur grossesse, certaines personnes choisissent d'être accompagnées par une doula. Ces praticiennes, généralement des femmes, accompagnent les futures mères de la grossesse au post-partum, en passant par l'étape décisive de l'accouchement. Apportant un soutien pratique et émotionnel à la personne enceinte et ses proches, elles n'ont pas vocation à remplacer les sage-femmes qui sont, elles, des professionnelles de santé qualifiées, formées pendant six ans, et dont la pratique est encadrée par un ordre national au même titre que les médecins.

BFMTV a mené l'enquête sur les pratiques des doulas : une journaliste a contacté plusieurs praticiennes par téléphone en se présentant comme une femme enceinte souhaitant accoucher à domicile. Si la plupart des doulas interrogées ont refusé d'accompagner l'accouchement en l'absence d'une sage-femme, en insistant sur la nécessité de contacter au plus vite un soignant qualifié, d'autres se sont révélées beaucoup plus souples. En effet, l'une des doulas contactées était tout à fait disposée à assister un accouchement à domicile sans professionnel de santé, alors qu'elle n'était ni sage-

femme, ni médecin ; de fait, elle n'avait jamais suivi de formation diplômante dans le champ de la santé, ni participé au moindre accouchement – hormis les siens. Cette doula proposait également sa propre « préparation à l'accouchement », qui permettrait selon elle d'éviter les préparations proposées en maternité, normalement organisées en sept séances réalisées par un médecin ou une sage-femme. Elle invitait également la future mère à se procurer une pharmacopée conséquente, à base de framboisier, d'agripaume et d'ortie, pour faciliter l'accouchement.

>>>

>>>

Cette praticienne n'était pas la seule des doulas contactées à tenir des propos problématiques : plusieurs autres personnes interrogées étaient prêtes à accompagner l'accouchement en l'absence de sage-femme. L'une d'elles s'est d'ailleurs avérée critique du suivi médical recommandé pendant la grossesse, comprenant sept visites et trois échographies ; elle estimait en effet que « les femmes ont tout ce qu'il faut pour enfanter ». Certaines doulas proposaient d'effectuer des nettoyages énergétiques ou de réaliser une « naissance lotus », qui consiste à ne pas couper le cordon ombilical du nourrisson pendant plusieurs jours – ce qui augmente grandement le

risque d'infection. Plusieurs doulas offraient enfin diverses transformations du placenta -sous forme de smoothie, pilules ou teinture-mère : un acte illégal, puisqu'il est interdit de conserver son placenta, considéré comme un déchet à risque infectieux.

Le recours aux doulas reste marginal en France, bien que la pratique connaisse une montée en popularité parallèlement aux accouchements à domicile, dans un contexte de rejet de la surmédicalisation de la grossesse, de libération de la parole face aux violences obstétricales, et d'attrait pour le « naturel ». Aujourd'hui, cette activité n'est pas reconnue, et ne bénéficie en conséquence d'aucun encadrement en matière

de formation ou d'obligations déontologiques. L'Académie de médecine s'inquiète donc du développement de cette pratique, en pointant le « danger que peut représenter l'immixtion de personnes insuffisamment formées dans le déroulement de la grossesse et de l'accouchement », dont les savoirs sont basés « le plus souvent sur une expérience personnelle de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement ». De fait, la Miviludes surveille depuis près de 20 ans cette activité, en s'inquiétant notamment de certains discours liés au féminin sacré et de l'emprise psychologique possible sur des femmes fragilisées. ■

(Source : BFMTV, 09.12.2024)

Quand les charlatans capitalisent sur la détresse des femmes ■ France

■ **Le recours à l'ostéopathie devient un rituel chez les jeunes parents, avec des motifs de consultation variés : difficultés d'allaitement, pleurs, troubles digestifs, problèmes posturaux, maux de ventre... L'Académie de médecine tire la sonnette d'alarme.**

L'offre de PSNC dédiées aux pathologies historiquement délaissées par la médecine semble s'étoffer de jour en jour, comme en témoigne le large éventail de pratiques et remèdes destinés à guérir l'endométriose, le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), ou encore le syndrome prémenstruel (SPM). Des pathologies caractérisées par une longue errance diagnostique et une faible offre thérapeutique conventionnelle.

C'est donc un véritable marché qui prolifère pour attirer les

patientes en souffrance : gummies aux CBD, cures de curcumine, œuf de Yoni... Pour convaincre les malades, des vendeurs se dotent même des codes et vocabulaires de véritables laboratoires pharmaceutiques, comme « Le Lab de l'endo » ou « Gyneika », en misant sur des packagings attrayants et des slogans féministes. Le point commun de ces remèdes est leur coût, généralement très élevé et à la charge de la patiente, et leur absence de preuve d'efficacité. Pourtant, certains de ces produits

sont parfois légitimés par le corps médical, qui peut promouvoir diverses PSNC auprès de patientes, malgré l'absence de données probantes sur leur efficacité et leur sécurité.

Certaines PSNC frôlent même la dérive sectaire : dans un rapport de 2022, la Miviludes pointait d'ailleurs le risque lié aux offres thérapeutiques dédiées à l'endométriose. ■

(Source : Charlie Hebdo, 16.12.2024)

Dix ans de prison pour l'inventeur de la « thérapie par les gifles » ■ Grande-Bretagne

■ Responsable de la mort de plusieurs personnes diabétiques, Hongchi Xiao a été condamné pour homicide involontaire par grave négligence.

Hongchi Xiao, inventeur de la thérapie Paidajin, était poursuivi suite au décès de Danielle Carr-Gomm¹. La Paidajin, ou « thérapie par les gifles », suppose qu'il est possible d'éliminer les déchets toxiques du corps en se giflant tout en adoptant des positions particulières. Xiao prétendait que cette pratique permettait de traiter un large éventail de pathologies : infections, autisme, maladie d'Alzheimer...

Danielle Carr-Gomm, une femme diabétique anglaise de 71 ans, avait perdu la vie après avoir participé à un atelier organisé par Xiao, où elle avait été invitée à arrêter de prendre son insuline.

Diagnostiquée depuis 1999, elle cherchait désespérément une façon de traiter son diabète sans avoir à utiliser des injections d'insuline. Selon les procureurs, quand Carr-Gomm a annoncé avoir cessé de prendre son traitement, elle aurait été félicitée par Xiao, qui n'aurait pas réagi de façon adaptée quand l'état de la malade s'est dramatiquement détérioré.

Carr-Gomm est la deuxième personne à mourir après avoir cessé de prendre de l'insuline sur les recommandations de Xiao : il avait déjà été reconnu coupable d'homicide involontaire en Australie, suite au décès d'un garçon de 6 ans dans des

circonstances similaires. Les parents de l'enfant avaient cessé de lui administrer son traitement lors d'un atelier de Xiao organisé à Sydney en 2015.

Hongchi Xiao a finalement été condamné à dix ans de prison par un juge britannique pour l'homicide involontaire par négligence sur Danielle Carr-Gomm. ■

(Sources : 20 minutes, 06.12.2024, La Minute, 09.12.2024)

1. Lire aussi sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/un-therapeute-condamne-pour-avoir-entraine-la-mort-de-deux-personnes/>

Cinq ans de prison pour charlatanisme et abus sexuel ■ Sénégal

■ Un maître coranique et guérisseur, qui officie à Touba, a été condamné à cinq ans de réclusion criminelle pour charlatanisme et abus sexuel. Une peine bien inférieure aux douze années requises par le procureur.

Les faits remontent à août 2022. Une femme de 23 ans a déposé plainte contre M Mbow après avoir confié à son mari qu'elle avait été agressée lors d'une consultation. Selon ses déclarations, le maître coranique, qui se dit aussi guérisseur, a abusé d'elle sous prétexte d'un rituel pour l'aider à résoudre des problèmes d'infertilité. Ses allégations ont été corroborées par une expertise

médicale qui a notamment révélé des lésions anales.

L'accusé a nié tout viol, évoquant un consentement de la jeune femme et l'accord du mari. Il a en revanche reconnu des pratiques charlatanesques. Le procureur a souligné que la plaignante « n'avait aucun intérêt à mentir au risque de mettre en péril son mariage ».

Le tribunal a écarté l'accusation de viol, mais a retenu les accusations de charlatanisme et d'abus sexuel. Outre la peine de prison, M. Mbow a été condamné à verser 100 000 Francs CFA de dommages et intérêts à la victime. ■

(Source : Thiesinfo, 04.12.2024)

Théorie du complot

À écouter

Complorama, France Info, La communauté LGBT+, cible privilégiée des complotistes

■ L'homosexualité serait-elle un complot orchestré par des forces obscures pour détruire la civilisation ? Des figures comme Dieudonné, Alain Soral et Christine Boutin accusent la communauté LGBT de menacer nos enfants et nos valeurs. Cette rhétorique s'inscrit dans un courant complotiste plus large qui voit l'homosexualité non comme une orientation sexuelle, mais comme une idéologie dangereuse... Dans ce 78^e épisode, Rudy Reichstadt (directeur de Conspiracy Watch), et Tristan Mendès France (spécialiste des cultures numériques) décryptent les mécanismes de cette « panique morale ». ■

Podcast (26 minutes) : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/podcast-la-communaute-lgbt-cible-privilegiee-des-complotistes_6940103.html

(Source : Radio France, 06.12.2024)

Complorama, France Info, Le guide de survie pour les fêtes

■ Numéro spécial à l'occasion des fêtes de fin d'année... Mais ça vaut pour tous les repas de famille... Que se passe-t-il quand un parent ou un ami tombe dans le conspirationnisme ? Et surtout, que faire pour renouer le dialogue ? Dans cet épisode de *Complorama*, Rudy Reichstadt et Tristan Mendès France analysent le moment de bascule vers le complotisme, les répercussions sur les relations et l'attitude à adopter face à un proche qui croît à des thèses complotistes. ■

Podcast (30 minutes) : <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/complorama/complotisme-le-guide-de-survie-pour-les-fetes-6005608>

(Source : Radio France, 20.12.2024)

Les Déconspirateurs, émission hors-série, YouTube : Les faux savants, plongée au cœur du complotisme scientifique

■ Qui sont-ils ces faux savants qui promeuvent un complotisme scientifique ? Quelles sont leurs motivations ? Comment parviennent-ils à bernier le public ? Pour en parler, David Medioni a reçu Laurent Foiry, docteur en génétique moléculaire et biologiste, auteur de *Les faux savants, plongée au cœur du complotisme scientifique* (Editions de l'Aube, 2024). ■

Podcast : <https://www.conspiracywatch.info/deconspirateur/les-deconspirateurs-lemission-hors-serie-avec-laurent-foiry>

(Source : Conspiracy Watch, 19.12.2024)

Vaudou

Un chef de gang fait massacrer 184 adeptes ■ Haïti

■ Au moins 184 personnes ont été tuées les 6 et 7 décembre 2024 près de Port-au-Prince, la capitale haïtienne. Selon l'ONU, il s'agit d'exécutions ordonnées par un « puissant chef de gang » contre des « pratiquants du culte vaudou ».

>>>

>>>

Micanor Altès, alias Wa Mikanò, « est convaincu que la maladie de son fils a été causée par ces adeptes du vaudou qui lui aurait jeté un sort », a expliqué un responsable du Comité pour la Paix et le Développement (CPD). « Il a donc décidé de les punir ». Selon l'ONG, « ses sbires ont pourchassé tous les vieillards et adeptes du vaudou vivant à Wharf Jérémie. Ils les ont exécutés

à l'arme blanche puis ont brûlé les cadavres mutilés ».

Le bureau du Premier ministre a « condamné avec la plus grande fermeté ce massacre abject » parlant « d'un acte de barbarie d'une cruauté insoutenable sur des personnes âgées sans défense ». Le chef de l'ONU Antonio Guterres a demandé aux autorités haïtiennes de s'assurer que les responsables

soient « traduits en justice »,

Pilier de la culture du pays, le vaudou est arrivé en Haïti avec les esclaves africains. Il avait été interdit pendant l'occupation coloniale française et n'a été reconnu comme une religion officielle par le gouvernement qu'en 2003. ■

(Sources : Sud-Ouest & AFP, 10.12.2024 ; La Presse, 12.12.2024)

Enseignement

Elon Musk s'attaque au système éducatif ■ États-Unis

■ Le milliardaire Elon Musk a annoncé qu'il allait ouvrir un établissement scolaire au Texas. Baptisée Ad Astra, cette école dite Montessori suscite déjà de nombreuses interrogations.

PDG de Tesla, SpaceX et Neuralink, Elon Musk entend poursuivre l'extension de son empire. Il s'attaque désormais au système éducatif américain avec l'ouverture d'une école baptisée Ad Astra.

Implanté dans la bourgade texane de Bastrop, à proximité de The Boring Company et d'une usine de production de satellites Starlink, l'établissement sera dirigé par des figures de confiance de son cercle proche (Jared Birchall, son gestionnaire financier de longue date, et Jehn Balajadia, une cadre chevron-

née). L'homme d'affaires dit vouloir ainsi « offrir aux enfants des collaborateurs de ces entreprises une éducation alternative selon les préceptes Montessori ». Il explique que « pendant que les parents contribuent aux avancées qui élargissent les possibilités de l'humanité, leurs enfants évolueront pour devenir la prochaine vague d'innovateurs ».

Ad Astra a obtenu les accréditations pour 21 élèves âgés de trois à neuf ans et une annonce a été diffusée pour recruter un enseignant. La date d'ouverture en revanche n'a

pas été dévoilée. Mais l'initiative fait déjà beaucoup parler car elle n'est pas sans rappeler celles d'autres magnats de la technologie qui ont tenté d'insuffler leur vision dans le système éducatif américain. On se souvient notamment de Mark Zuckerberg avec Summit Learning, de Jeff Bezos avec son réseau de maternelles, ou encore de Bill Gates avec ses multiples initiatives pour réformer l'enseignement, souvent avec des résultats mitigés. ■

(Source : Clubic, 18.12.2024)

Réseaux sociaux

Le discours de certaines influenceuses interpelle ■ France

■ Les propos de certaines influenceuses s'apparentent clairement à du prosélytisme. Ce qui surprend une partie de leurs fans. Mais aussi et surtout des organismes de lutte contre les dérives sectaires qui tirent la sonnette d'alarme.

Mi-Novembre, le compte TikTok d'Ophenya a été suspendu et la Miviludes a saisi la justice. Cette influenceuse n'est pas la seule dans le viseur. Plusieurs personnalités françaises ont, sur les réseaux sociaux, révélé leur appartenance à des courants religieux, pointés pour leurs dérives sectaires préoccupantes.

Parmi elles, So Andy qui

comptabilise 1,2 million d'abonnés sur YouTube. Dans une vidéo publiée en mai 2024, on la voit arborant un pendentif en forme de croix au cou, un crucifix en bois trônant derrière elle. L'ancienne candidate de télé-réalité y explique « être prête à tout perdre pour vivre avec Dieu ». Elle y raconte « son errance spirituelle » dans l'occultisme et le New Age avant

sa découverte de l'évangélisme, qu'elle qualifie de « révélation ». Désormais, Nadège Dabrowski de son vrai nom est baptisée, elle a rejoint une église évangélique et a supprimé toutes ses vidéos sur l'astrologie, considérées comme « des abominations aux yeux de Dieu » souligne-t-elle en citant le Deutéronome.

Ce rejet du passé, on le retrouve

>>>

>>>

également chez Haneia, 200 000 abonnés sur Instagram. Elle aussi est issue de la télé-réalité et a pris un tournant radical. Elle se revendique ouvertement mormone. Elle dit avoir appris « à vivre plus sainement, à avoir un entourage beaucoup plus restreint et à couper, par exemple, les sorties... [...] ». Elle a ainsi supprimé des vidéos où elle se trouvait « trop dénudée » et dit « bannir le tabac, l'alcool et les relations sexuelles ».

Dans leurs communautés respectives, des fans ont exprimé leur étonnement. Certains parlent « d'emprise », de « déni de la réalité » voire de « prosélytisme 2.0 ». Ces créatrices de contenu nient toute volonté de propagande. Au début de chaque vidéo, Andy précise d'ailleurs que « les personnes sont libres d'interrompre le visionnage si elles ne souhaitent pas entendre parler de religion ».

Cliquer sur « Pas intéressé »

Le problème, c'est surtout l'algorithme des plateformes qui joue le rôle de prosélyte, affinant ses recommandations au fur et à mesure des contenus consommés. Selon Marie Jaudet, du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, « les réseaux sociaux ont participé à la diffusion accrue de ces discours, surtout depuis le confinement. La crise sanitaire a constitué un catalyseur à travers une prolifération de nouveaux acteurs sectaires, plus discrets, maîtrisant le web et ses codes, sachant contrôler les esprits, en exploitant les peurs, la perte de repères, la recherche de solutions simples face à des questionnements existentiels, par définition complexes ». Elle estime que « ces manipulateurs isolés et parfaitement autonomes ont pu aisément exploiter le contexte

pour propager leur doctrine sur les réseaux sociaux. Ils se sont offert une véritable vitrine publicitaire pour leur activité et un espace pour réunir et contrôler une communauté virtuelle dont la souffrance semble, elle, bien réelle ». ■

Si vous voyez sur votre fil d'actualité des contenus qui vous inquiètent, vous pouvez cliquer sur les trois petits points, puis sur « Pas intéressé ». Si vous pensez être victime de dérives sectaires, ou si vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter l'Unadfi au 06 80 57 26 68.

(Source : Numerama, 16.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Le compte TikTok de l'influenceuse Ophenya suspendu* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/le-compte-tiktok-de-linfluenceuse-ophenya-suspendu/>

À voir

Emprise numérique, 5 femmes contre les Big 5, France 5



■ Accusés de ne pas protéger les enfants des violences en ligne, les géants de la tech sont sommés de s'expliquer. Pour la première fois, des parents désemparés s'engagent dans une lutte pour que la responsabilité de ces acteurs soit reconnue. Le documentaire signé Elisa Jadot, diffusé sur France 5 le 10 décembre dernier, présente le combat de cinq femmes (dont une avocate française qui représente sept familles). Elles ont choisi de bouleverser leur quotidien et de créer un mouvement pour changer le destin des générations futures. ■

Replay (1h20) : <https://www.france.tv/documentaires/documentaires-societe/6711838-emprise-numerique-5-femmes-contre-les-big-5.html>

Podcast Radio France (3 minutes) : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/capture-d-ecrans/capture-d-ecrans-du-mardi-10-decembre-2024-9659164>

(Sources : Ouest-France & Radio France, 10.12.2024)

Dons Abonnements



JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

	FRANCE	ÉTRANGER
Abonnement de 1 an / 4 numéros	27 €uros	32 €uros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros	50 €uros	52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON :

10 € 20 € 40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

À la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire.

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Date et signature :

Ci-joint le versement de la somme de : €

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI (voir l'adresse au dos de la revue).

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.